



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2021
Délibération n DEL-2021-0387

Objet : Attribution de subventions pour l'achat de broyeurs de déchets verts mutualisés

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 56
Pouvoirs : 9
Absents : 0
Excusés : 18
Pour : 64
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 1

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

17.12.21

et affichage le

17.12.21

Secrétaire de séance : Patrick BEAU

Le lundi 29 novembre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 23 novembre 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO

Pouvoir : Philippe LORIMIER à Claude BENOIT, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Martine VENTURINI, Annie FRAGOLA à Patrick AYACHE, Clara MONTEIL à Patrick BEAU, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Claire QUINETTE-MOURAT, Françoise VIDEAU à Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière de collecte et de traitements des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n°DEL-2021-0094 du 29 mars 2021 relative à la mise en place d'un dispositif de subventionnement pour l'achat de broyeurs de déchets verts mutualisés,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les demandes des bénéficiaires,

Le Grésivaudan a mis en place un dispositif d'aide à l'achat de broyeurs de déchets verts pour les particuliers à la condition qu'il soit mutualisé.

Dans ce contexte, les usagers cités dans le tableau ci-dessous ont envoyé leur demande de subvention, comprenant :

- Une charte d'engagement qui a pour objet de définir les engagements du Grésivaudan et des acquéreurs liés à l'attribution d'une subvention.
- Un formulaire de demande de subvention
- Un devis établi aux noms des acquéreurs.

Pour rappel les conditions financières sont les suivantes :

- 25 % du prix d'achat TTC d'un broyeur, dans la limite de 500 € TTC par broyeur neuf acheté par un groupement de deux foyers,
- 30 % du prix d'achat TTC d'un broyeur, dans la limite de 500 € TTC par broyeur neuf acheté par un groupement de trois foyers,
- 35 % du prix d'achat TTC d'un broyeur, dans la limite de 500 € TTC par broyeur neuf acheté par un groupement de quatre foyers,
- 40 % du prix d'achat TTC d'un broyeur, dans la limite de 500 € TTC par broyeur neuf acheté par un groupement de cinq foyers et plus.

Ainsi, Monsieur le Président propose :

- **d'attribuer les subventions suivantes :**
 - o **438.03 euros à M. DESCAMPS Alexis dont l'achat est mutualisé avec M. BEDIU Stéphane, Mme. LEMAIGNAN Cristelle et M. WOLOWIEC Robert sur la commune de St Nazaire Les Eymes**
 - o **97.25 euros à M. DAHLEM Denis dont l'achat est mutualisé avec M. DAHLEM Franck sur la commune de St Nazaire Les Eymes**
 - o **136.15 euros à M. CHAMEL Guillaume dont l'achat est mutualisé avec M. BOIS Guillaume, Mme.CALONNE Neige et AROMATORIO Joris sur la commune du Plateau des Petites Roches**
- **d'effectuer les décisions d'affectation ci-dessous**

BUDGET AUTONOME « Collecte, traitement et valorisation des déchets »

Décision d'affectation

Articles/Fonctions/analytiques	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6574/812 /18.1 Subvention de fonctionnement aux associations et personnes privées Enveloppe à affecter	-671.43 €			
- M. DESCAMPS Alexis mutualisé avec M. BEDIOU Stéphane, Mme. LEMAIGNAN Cristelle et M. WOLOWIEC Robert sur la commune de St Nazaire Les Eymes	+ 438.03 €			
- M. DAHLEM Denis mutualisé avec M. DAHLEM Franck sur la commune de St Nazaire Les Eymes	+ 97.25 €			
- M. CHAMEL Guillaume mutualisé avec M. BOIS Guillaume, Mme.CALONNE Neige et AROMATORIO Joris sur la commune du Plateau des Petites Roches	+ 136.15 €			
Totaux	0.00	0.00	0.00	0.00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés cette délibération (par 64 voix pour et 1 n'ayant pas pris part au vote : François STEFANI).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 29.11.21



Le Président,
Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

